

*A nous retourner signé avec votre dossier d'inscription.*

L'Armada des Bahuts est une navigation de plusieurs jours sur des voiliers de croisière, ouverte aux élèves des collèges de Seine-Saint-Denis.

Sur chaque voilier, un équipage de 8 personnes : 6 élèves, un professeur ou un accompagnateur et un skipper diplômé.

Tout au long de la navigation, les équipages, quel que soit leur niveau sportif, découvrent la richesse de l'univers marin et la beauté de quelques uns des plus beaux sites du littoral français.

## OBJECTIFS DE CETTE MANIFESTATION :

- Faire découvrir le monde de la mer et de la voile à de jeunes citoyens.
- Créer une dynamique à l'intérieur des établissements tout au long de l'année scolaire autour de ce séjour.
- Développer la notion d'équipe, de solidarité et créer une cohésion au sein d'un groupe.
- Faire participer des néophytes aussi bien que des plus expérimentés.

## MOYENS MIS EN PLACE

### Initiations en Région Parisienne.

A partir du mois de mars, les équipages constitués participent à 2 ou 3 séances (au choix) d'initiation à la voile de 2h sur des catamarans (**dates à nous préciser dans le dossier d'inscription**), encadrés par des moniteurs diplômés, sur la base nautique de l'UCPA à Vaires-sur-Marne (77) près de Chelles ou à L'île de Loisirs de Jablines-Annet (77).

### Navigation Armada des Bahuts en Bretagne.

Encadrés par un skipper (chef de bord), les élèves naviguent pendant 5 jours dans la baie de Quiberon ou le Golfe du Morbihan.

Ils participent tous à la bonne marche du voilier et à la vie à bord : les jeunes tiennent la barre, virent de bord, hissent les voiles, le spi, tracent leur route etc. ... mais aussi **préparent les repas et dorment** à bord du bateau.

Les destinations sont définies en fonction des conditions météorologiques (Belle-Ile, Ile de Houat ...).

Le rythme de l'Armada des Bahuts permet aux élèves d'appréhender en douceur la découverte d'un monde nouveau et parfois impressionnant pour les néophytes.

## ORGANISATION :

L'organisation est totalement prise en charge par PromoVoile93, qui assure l'encadrement :

### À TERRE :

- Location des cars pour le transport en Bretagne..
- Réservation des salles de réunions.
- Soutien logistique, VHF, informatique.
- Prise en charge du petit déjeuner dès l'arrivée des équipages le lundi matin en Bretagne.

### SUR L'EAU :

- Prise en charge des séances d'initiation à la voile à Vaires-sur-Marne et à Jablines. **(Etude du financement des trajets aux initiations par l'association PromoVoile93, en cours).**
- Mise à disposition des voiliers pour les collèges (**l'hébergement des équipages s'effectue sur les bateaux**).
- Mise à disposition des skippers diplômés.
- Mise à disposition des bateaux d'accompagnement et de zodiac pour la sécurité.
- Réservation des emplacements portuaires.
- Sécurité générale du plan d'eau.
- Déclarations administratives aux Affaires Maritimes et aux organismes de secours.
- Assurance de la manifestation et des participants auprès de notre compagnie d'assurance (MAIF).



## COMMUNICATION :

PromoVoile93 se charge de faire connaître le plus largement possible cette manifestation sportive à travers la presse, son site Internet et sa page Facebook. Selon la loi informatique et de liberté, la publication d'images des personnes participantes est autorisée.

Nous vous demanderons de consulter vos élèves à ce sujet et de **nous transmettre une autorisation pour votre équipage. La diffusion ne s'effectuera pas si la demande en est faite par écrit.**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Présence d'un **projet éducatif** à destination des élèves participants à l'Armada des Bahuts. Celui-ci sera transmis à PromoVoile93 avec le dossier d'engagement.
- Tous les élèves participants doivent posséder, avant les séances d'initiation, **une attestation scolaire du Savoir Nager et une autorisation de droit à l'image. Ces documents, conservés par l'accompagnateur, devront être à bord des bateaux ainsi que le fichier médical de chaque élève.**
- Tous les élèves participants doivent avoir **moins de 18 ans** au moment de la manifestation.
- Le port de la brassière (gilet de sauvetage) sur les bateaux est **OBLIGATOIRE** quelles que soient les conditions météorologiques pour les élèves ainsi que pour leur professeur sous peine de débarquement.
- Les boissons alcoolisées sont interdites sur les bateaux.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION :

**Attention la sélection des candidatures (dossiers complets) se fera par ordre d'arrivée (date de réception faisant foi).**

Le nombre de bateaux disponibles est volontairement limité pour un meilleur accueil de la flotte dans les ports. Les inscriptions seront enregistrées selon le calendrier suivant :

- 17/09/18 : Ouverture des inscriptions des établissements.
- 21/12/18 : Clôture des inscriptions.
- 07/01/19 : Confirmation des inscriptions par PromoVoile93.

**\*\* LES INSCRIPTIONS :** elles sont limitées à **deux bateaux par établissement (néanmoins une option pour plusieurs bateaux supplémentaires -projet de classe- est envisageable sous réserve de places disponibles et fera l'objet d'une autorisation spéciale** accordée par le Comité d'Organisation de PromoVoile 93).

Faites-nous part de votre souhait **le plus tôt possible**. Toute confirmation définitive pour des bateaux supplémentaires vous sera communiquée lors de la réunion « accompagnateurs » au mois de janvier.

**Compte tenu du nombre important de demandes d'inscription, il est impératif de contacter les bureaux de PromoVoile93 par téléphone ou par mail dès le téléchargement de votre dossier de d'inscription et cela avant la date de clôture des inscriptions. N'hésitez pas à nous joindre pour toute question complémentaire.**

**\*\*\* LE CHOIX DES SKIPPER :**

La possibilité d'indiquer sur le dossier d'inscription le ou les nom(s) de skippers avec qui vous aimeriez naviguer (bonne collaboration au cours d'éditions antérieures, nécessité d'avoir un skipper féminin pour un équipage féminin...) **n'est en aucun cas contractuel. Leur attribution sur les bateaux dépendra, d'une part, de leur disponibilité et d'autre part de la logistique interne de PromoVoile93.**

## APRÈS L'INSCRIPTION :

Les établissements inscrits seront conviés à un rendez-vous d'information auquel **la présence de l'accompagnateur est obligatoire. Le chef d'établissement y est également convié.**

La date de cette réunion **est fixée est fixée courant janvier**, le lieu et l'horaire vous seront confirmés deux semaines avant le rendez-vous.

La liste nominative de votre équipage complète vous sera demandée **dès la 1<sup>ère</sup> séance d'Initiations sur catamarans** et le comité d'organisation peut être amené à vous demander un certain nombre d'autres documents si nécessaire.

Les établissements qui le souhaitent pourront recevoir la visite des membres de l'association pour une présentation complète de l'association et de l'événement.

## FRAIS DE PARTICIPATION PAR BATEAU :

Dans le cadre de sa convention de Grand Partenaire du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, PromoVoile93 prend en charge tous les frais d'organisation.

Pour l'ensemble de la prestation ARMADA DES BAHUTS et les initiations sur catamarans :

**Une participation forfaitaire de 1 000€  
(comprenant 6 élèves + 1 accompagnateur)  
est demandée aux établissements participants.**

### *Cette participation ne comprend pas :*

✓ Les frais d'avitaillement pour le séjour sur place (repas pris sur le bateau).

✓ L'étude du financement des trajets pour les initiations, par l'association PromoVoile93 est en cours. La réponse vous sera communiquée le plus tôt possible.

### ✓ L'EQUIPEMENT VESTIMENTAIRE DE L'EQUIPAGE :

➤ Chaque équipage (sous la responsabilité de son accompagnateur) est tenu de posséder un équipement vestimentaire adéquat pour la navigation, à savoir vêtements chauds et imperméables, chaussures étanches, qui sont absolument nécessaires en cas de conditions météorologiques défavorables. Le cas échéant, **PromoVoile93 se réserve le droit d'annuler les séances de navigation.**

En ce sens, un bon de commande pour des vêtements (*non obligatoire mais fortement recommandé*) à tarif préférentiel, vous est proposé avec le bulletin de préinscription. Cet équipement, à la charge de l'établissement, pourra être réutilisé par d'autres élèves les années suivantes.

## RÈGLEMENT ET CAUTION :

> Un chèque de réservation / ou bon de commande correspondant à la moitié du montant total -soit 500 € par bateau- ainsi qu'un « chèque de caution / ou d'un bon de commande de 75 € » par bateau doivent nous parvenir en même temps que le dossier d'inscription ci-joint. **Ces chèques, à établir à l'ordre de PromoVoile 93 ne seront pas encaissés** (sauf en cas d'annulation pour le chèque de réservation). Ils vous seront restitués à la fin de la manifestation et après le règlement de votre facture.

L'état du bateau doit être vérifié par le skipper, le professeur et le loueur conjointement (propreté, inventaire complet et absence de dégradations). Le chèque de caution pourra être encaissé si des dégradations ou des pertes de matériels sont constatées.

> Le règlement de cette facture, doit nous parvenir impérativement avant le début de la manifestation, soit au plus tard, le 15 mai 2019.

## CLAUSE D'ANNULATION :

*Si l'établissement scolaire annule l'inscription :*

- Plus d'un mois avant le départ, l'acompte sera gardé par PromoVoile 93.
- Moins d'un mois avant le départ, le montant total sera dû.

Date : ..... Etablissement : .....

Nom : ..... Signature :

Pour plus de renseignements, contactez Francine Lecerf  
PROMOVOILE93  
1, rue des Aéroliers – 93160 Noisy-Le-Grand  
par téléphone au 01 57 33 07 35 – 06 30 60 91 84  
par mail à [communication@promovoile93.com](mailto:communication@promovoile93.com) [www.promovoile93.com](http://www.promovoile93.com)

# ARMADA 2 DES BAHUTS 2019

Du dimanche 26 au vendredi 31 mai 2019  
- DOSSIER D'INSCRIPTION -

17 septembre 2019



**Merci de nous contacter impérativement par téléphone ou par mail dès le téléchargement de ce dossier**

**\* Champs à remplir obligatoirement** \*\* Sous réserve de places disponibles \*\*\* Option facultative sur un skipper

## ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE:

\*NOM :

\*Adresse :

\*Ville :

\*Code postal :

\*Téléphone :

\*E-mail :

Site Internet de l'établissement  
ou de l'association sportive :



Page FB :

## Correspondants responsables pendant la manifestation DE L'ARMADA des BAHUTS

1<sup>er</sup> Bateau :

2<sup>ème</sup> Bateau :

\*\* option 3<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> Bateau

\*Nom :

\*Nom :

\*Nom :

\*Nom :

\*Prénom :

\*Prénom :

\*Prénom :

\*Prénom :

\*Tél. Port. :

\*Tél. Port. :

\*Tél. Por. :

\*Tél. Por. :

Tél. Fixe :

Tél. Fixe :

Tél. Fixe :

Tél. Fixe :

\*E-mail :

\*E-mail :

\*E-mail :

\*E-mail :

## Equipages

\*Nbre de bateaux réservés :

- 1 bateau

- 2 bateaux

\*\* option 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> Bateau

\* Indiquez la composition des équipages :

F (féminin)

M (masculin)

Mx (mixte)

Vos élèves sont-ils adhérents à l'UNSS ? : .....

\*Type d'enseignement :

Classe de : .....

\*Moyenne d'âge : .....

\*\*\* Option (facultative) sur un/plusieurs skipper(s) : .....

Ce document d'inscription pour la participation à l'ARMADA 1 des BAHUTS 2019 est à nous retourner avant le **21/12/18 au plus tard**, accompagné de votre projet pédagogique et **d'un chèque de réservation / ou d'un bon de commande (500€/bateau)** correspondant à la moitié du montant total de 1000€/bateau (ce chèque ne sera pas encaissé sauf annulation) ainsi qu'un « 2<sup>ème</sup> chèque de caution de 75 € / ou d'un bon de commande de 75 € » par bateau à établir à l'ordre de PromoVoile 93.

PromoVoile93 vous **confirmera** votre participation à compter du **7 janvier 2019**.

**La facture sera à régler impérativement avant la manifestation, soit au plus tard le 15 mai 2019.**

### Clause d'annulation :

**Si l'établissement scolaire annule l'inscription :**

Plus d' un mois avant le départ, l'acompte sera gardé par PromoVoile 93.

Moins d' un mois avant le départ, le montant total sera dû.

Date :

NOM :

Signature :



**Questionnaire à nous retourner  
avec le dossier d'inscription**

[communication@promovoile93.com](mailto:communication@promovoile93.com)

## « Les Initiations à la Voile sur Catamarans »

ETABLISSEMENT : .....

Ville : .....

Accompagnateurs : .....

Préférez-vous 2 ou 3 séances ? ...  2  3.....

Quel moyen de transport comptez-vous utiliser pour vous rendre aux initiations à Vaires-sur-Marne ou à Jablines :

Etes-vous intéressés pour mutualiser le transport pour les Initiations ?

Rencontrez-vous des difficultés pour vous rendre sur les bases nautiques ?

**L'étude du financement des trajets pour les initiations par l'association est en cours.**  
**La réponse vous sera communiquée le plus tôt possible.**

Compte tenu des travaux qui vont avoir lieu sur la base de Vaires et de notre partenariat avec la l'île de Loisirs de Jablines, nous préconisons d'effectuer vos séances sur la base de Jablines Annet. Néanmoins, préféreriez-vous vous rendre :

[A Vaires-sur-Marne,](#)

[A Jablines Annet](#)

Merci de noter de 1 à 3 (par ordre de préférence) le jour qui vous convient le mieux pour effectuer vos initiations ainsi que les tranches horaires :

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

Préférez-vous les tranches horaires ( par ordre de préférence de 1 à 3) :

10h12h

13h à 15h

14h 16h

15h à 17h

16h à 18h

**Nous vous remercions de nous retourner ce questionnaire rapidement**

**1/2**



### **BON DE COMMANDE**

Chaque équipage (sous la responsabilité de son accompagnateur) est tenu de posséder un équipement vestimentaire adéquat pour la navigation, à savoir vêtements chauds et imperméables, chaussures étanches, qui sont absolument nécessaires en cas de conditions météorologiques défavorables. **Le cas échéant, PromoVoile 93 se réserve le droit d'annuler les séances de navigation.**

C'est en ce sens que PromoVoile 93 décide de proposer aux établissements la possibilité d'équiper leurs élèves à des tarifs préférentiels, afin que chacun puisse naviguer dans les meilleures conditions. Ces tenues pourront être réutilisées par d'autres élèves les années suivantes.

Si cette commande vous intéresse, merci de nous remettre le bon ci-dessous avec un chèque de règlement à l'ordre de PromoVoile93, lors de la réunion « accompagnateurs » ou nous le retourner par mail ou par courrier postal au plus tard le 22 février 2019 afin de pouvoir bénéficier des tarifs d'une commande groupée et recevoir vos tenues en temps et en heure pour les 1ères initiations à la voile.

*Cette démarche n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Vous pouvez bien entendu vous charger personnellement de l'équipement de votre équipage.*

PromoVoile 93  
1 rue des Aérostiers  
93160 Noisy-le-Grand  
Tel : 01.57.33.07.35

[communication@promovoile93.com](mailto:communication@promovoile93.com)  
[www.promovoile93.com](http://www.promovoile93.com)

**Nom de l'établissement :**

**Nom de l'accompagnateur :**

**Tél. portable :**



*Descriptif du produit :*

*Ensemble coupe vent veste et pantalon 100% polyester enduit imperméable*

*Doublure de la veste : filet polyester*

*Entièrement étanche (coutures soudées)*

*Capuche amovible*

*Poignets de manches réglables*

*Cordon de serrage à la base*

*Pantalon avec taille élastiquée*

*Jambes réglables pressionnées*

*Emballé dans un sac avec fermeture à glissière.*

*Couleur : bleu marine*

TAILLE VESTE /PANTALON	XS	S	M	L	XL	TOTAL	TARIF PIECE 20 €	MONTANT TTC
NOMBRE							20 €	

PromoVoile 93  
1 rue des Aérostiers  
93160 Noisy-le-Grand  
Tel : 01.57.33.07.35

[communication@promovoile93.com](mailto:communication@promovoile93.com)  
[www.promovoile93.com](http://www.promovoile93.com)



# LISTE D'EQUIPAGE ARMADA 2 DES BAHUTS du 26 au 31 mai 2019



Nom de l'établissement :

VILLE :

Nom & prénom de l'accompagnateur :

N° de téléphone portable :

(valide pendant la manifestation)

Autre N° téléphone A APPELER EN CAS D'URGENCE :

	NOM Prénom	SEXE	DATE DE NAISSANCE	Attestation Scolaire du Savoir Nager	Autorisation « Droit à l'image »	N° téléphone A APPELER EN CAS D'URGENCE
ELEVE 1						
ELEVE 2						
ELEVE 3						
ELEVE 4						
ELEVE 5						
ELEVE 6						

Je soussigné(e), ....., accompagnateur sur le Trophée des Bahuts, certifie être en possession de l'Attestation Scolaire du Savoir Nager et de l'autorisation de droit à l'image pour chaque élève dès la 1<sup>ère</sup> séance d'initiation à Vaires-sur-Marne ou à Jablines Annet.

Fait à :

Le

Signature :